

CAPSULE INFO>VEILLE

OCDE : Bilan des dix ans du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

La présente capsule expose les principaux constats issus du rapport du dixième anniversaire du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Créé en 2009 à la suite de multiples scandales fiscaux, le Forum s'est donné comme objectifs de mettre un terme au secret bancaire et de « déployer des sanctions pour protéger nos finances publiques et nos systèmes financiers ». Les actions du Forum ont porté leurs fruits. En effet, alors qu'en 2009 on dénombrait 70 États avec des restrictions sur l'échange de renseignements bancaires, il n'en restait que trois en 2017, soit le Guatemala, le Kazakhstan et Trinité-et-Tobago. De plus, les non-résidents déposent moins d'argent dans les centres financiers internationaux. Ces dépôts ont diminué de 24 % entre 2008 et 2019, ce qui représente une valeur de 540 milliards de dollars canadiens.

Depuis la création du Forum, le nombre de ses membres a presque doublé, passant de 89 à 158. On compte maintenant parmi ses membres :

- tous les pays de l'OCDE;
- tous les pays du G20;
- tous les centres financiers internationaux;
- un grand nombre de pays en développement (85 des 158 administrations membres).

De 2010 à 2016, le Forum a procédé à un examen par les pairs auprès de ses membres afin d'évaluer la mise en œuvre de la norme sur la transparence et l'échange de renseignements sur demande (norme EDR). Il s'est aussi doté, en 2013, d'une seconde norme visant à favoriser l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers (norme EAR) et en a évalué la mise en œuvre, depuis 2014.

Dans son rapport, l'OCDE fait valoir que les principales réalisations du Forum se situent sur trois plans.

L'augmentation rapide de la taille du réseau d'accords d'échange

Cette croissance s'explique notamment par le fait que le Forum a développé une solution simple au processus complexe de négociation pour des ententes bilatérales d'échange de renseignements. En signant la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, une administration peut dorénavant accéder aux renseignements fiscaux d'environ 130 pays et de pratiquement tous les centres financiers internationaux, ce qui équivaut à la signature d'environ 8 000 accords bilatéraux.

L'augmentation du volume de renseignements échangés

En plus de l'augmentation de la taille du réseau, le volume de renseignements échangés entre chaque administration a également progressé. De 2009 à 2017, c'étaient surtout les échanges de renseignements sur demande (EDR) qui avaient cours. Ce type d'échange a lieu lorsqu'une administration soupçonne une évasion ou une fraude fiscale. Ces échanges de renseignements ont permis de récupérer environ 7,5 milliards d'euros en recettes fiscales (environ 10,9 milliards de dollars canadiens).

Depuis 2017, le Forum voit aussi croître le nombre d'échanges automatiques de renseignements (EAR). Entre 2018 et 2019, ce nombre d'échanges a augmenté de 36 %, passant de 4 500 à 6 100. En 2018, ces échanges touchaient 47 millions de comptes d'une valeur totale de 4,9 milliards d'euros (environ 7,1 milliards de dollars canadiens).

La plus grande mise à disposition des renseignements

La clé des échanges de renseignements réside en la disponibilité et l'exactitude de l'information dont disposent les autorités compétentes de chaque administration. À cet égard, les travaux du Forum ont permis :

- d'éliminer le secret bancaire face aux autorités fiscales dans presque toutes les administrations membres;
- d'interdire les actions au porteur ou d'établir l'obligation d'en faire connaître les propriétaires dans 90 % des administrations membres;
- d'améliorer, dans une trentaine d'administrations membres, le cadre réglementaire sur la disponibilité des données comptables.

L'OCDE clôt son rapport en présentant les actions prévues par le Forum dans l'avenir :

- Continuer de veiller à la mise en application des normes sur les échanges de renseignements sur demande (EDR) et automatiques (EAR);
- Faire progresser les pratiques réglementaires des pays en développement en élargissant ses programmes d'assistance technique;
- S'adapter aux nouveaux risques afin de favoriser une action mondiale coordonnée et rapide.

Référence

OCDE (page consultée le 11 février 2020). *Transparence et échange de renseignements à des fins fiscales : La coopération multilatérale qui a changé le monde. Rapport du 10ème anniversaire, [en ligne]*, <https://www.oecd.org/tax/transparency/rapport-10-ans-forum-mondial.pdf>